

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Saint-Benoist-sur-Vanne

#### SEANCE DU 26 AVRIL 2022

Date de la convocation : 22 Avril 2022

Date d'affichage : 29 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six Avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent L'ETROP, maire.

**Présents** : BESSON Stéphane, CARRE Jean Paul, CROSIER Julien, CROSIER Pascal, FEVRE Frédéric, FEVRE Martine, JOURD'HEUIL Aline, L'ETROP Laurent, RICHER Jean Paul

**Absents** : BERTHIER Aline, RICHER Etienne

**Secrétaire** : Madame JOURD'HEUIL Aline

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

#### 2022\_12\_1 - Taux de fiscalité 2022

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9	8	1	0	0

Monsieur le Maire, indique que lors de la réunion de conseil municipal du 6 avril 2022 les taux de fiscalité suivants ont été votés par l'Assemblée Délibérante :

Taxe Foncière (Bâti)	34,00 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	15,70 %
CFE	14,72 %

Cependant, suite à l'envoi au service de contrôle de Légalité il s'avère que :

- Le taux de Taxe Foncière (Non Bâti) est supérieur au taux maximum autorisé par les règles de lien
- Le taux de CFE est supérieur au taux maximum autorisé par les règles de lien

Monsieur le Maire, propose donc au Conseil Municipal de rapporter la délibération votée le 6 avril 2022 et de voter les taux de fiscalité suivants :

Taxe Foncière (Bâti)	34,28 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	15,48 %
CFE	14,47 %

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, DÉCIDE de rapporter la délibération votée le 6 avril 2022 et de voter les taux de fiscalité suivants :

Taxe Foncière (Bâti)	34,00 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	15,35 %
CFE	14,35 %

### 2022\_16 - Financement du projet d'investissement - Réfection de la rue du Château et Travaux sur le réseau d'eau

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9	9	0	0	0

Pour la réfection de la rue du Château et les travaux sur le réseau d'eau à Courmononcle, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 166 000 € périodicité annuelle.

- Réfection de la rue du chateau : 110 385 € TTC + 4 350 € TTC Merlateau
- Canalisation rue du Chateau : 19 800 € TTC
- Création compteur eau au Moulin : 689,59 € TTC
- Remplacement des compteurs d'eau à Courmononcle : 30 060 € TTC
- TOTAL : 165 284,59 € TTC

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à lancer le programme d'emprunts ci-dessus défini auprès des organismes prêteurs
- AUTORISE le Maire à signer les contrats de prêts à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier

### 2022\_17 - Attribution des subventions aux associations

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9	9	0	0	0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer des subventions aux associations pour un montant maximal de 2 000 €.

Il apparait également nécessaire de dénommer les associations auxquelles le Conseil Municipal désire apporter son soutien et d'en définir le quantum.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré,

DÉCIDE de subventionner les associations suivantes :

Associations	Montant alloué 2022
Jeunesse Sportive Vanne Pays d'Othe	100,00 €
Alliance Sud-Ouest Football Aubois	100,00 €
Les Amis du Patrimoine de la Vallée de la Vanne	150,00 €
France Alzheimer Aube	100,00 €
Music en Othe	200,00 €
Association des parents d'élèves du RPI des Cinq Vallées "Education et Loisirs"	300,00 €
ALMEA - CFA Interpro	65,00 €
L'Outil en main du Pays d'Othe	100,00 €
Maison des services - ADMR Aix en Othe	200,00 €
EHPAD Fondation Tricoche Maillard	200,00 €

Association pour le don du sang bénévole d'Estissac et environs	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
Handisport de l'Aube	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 815,00 €</b>

### 2022\_18 - Accueil d'un spectacle de cirque sans animaux

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9	9	0	0	0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du "Cirque de Cannes" qui souhaite venir s'installer sur la commune les 28 et 29 mai 2022 ou les 31 mai et 1er juin 2022.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

DECIDE

- D'AUTORISER l'installation du cirque les 28 et 29 mai 2022 sur le parking de la salle des fêtes.

### 2022\_19 - Assainissement non collectif 5 RD660

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9	9	0	0	0

Monsieur le Maire, présente la demande de l'administré domicilié au 5 route départementale 660 concernant la réalisation de son assainissement non collectif. En effet, se dernier est également propriétaire du terrain se trouvant dans la rue du Château. Il souhaite donc profiter des travaux de réfection de la rue du Château afin de faire passer une canalisation sous la route avant la fin des travaux.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

DECIDE

- D'AUTORISER l'administré à faire passer une canalisation sous le revêtement de la rue du Château avant la fin des travaux
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'informer l'administré que l'ensemble des frais de travaux seront à sa charge

### Questions et informations diverses

Tirage au sort des jurés d'assise :

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale, il ressort de ce tirage au sort que les personnes suivantes ont été tirées au sort :

Page	Numéro	Nom	Prénom
15	8	MATEUS	Richard
18	7	PIERARD	Jocelyne
11	3	HUSSON	Philippe

Amélioration du chemin des pêcheurs :

Du remblai est prévu pour l'amélioration du chemin

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Fait à SAINT BENOIST SUR VANNE, les jours, mois et an susdits

Le maire,

